DÉCHETS MÉNAGERS

Le guide

Plateau Picard

Communauté de Communes

Réduisons nos déchets

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

Nous avons tous intérêt à réduire nos déchets car ceux-ci :

- coûtent cher à la collectivité ;
- générent des pollutions ;
- entraînent un gaspillage de ressources naturelles.

QUELQUES BONNES HABITUDES SUFFISENT !

Penser aux futurs déchets dès l'achat

- Limiter les portions individuelles et les produits jetables.
- Privilégier les grands conditionnements, les recharges et les produits en vrac ou à la coupe.
- Acheter les produits frais au plus juste de ses besoins.
- Éviter les sacs plastiques jetables.

Trouver des alternatives à la poubelle

- Composter ses déchets de cuisine et de jardin.
- Donner ou vendre les objets dont on n'a plus besoin.
- Faire réparer son électroménager ou ses chaussures quand c'est possible.

Faire attention aux déchets dangereux

- Déposer les piles et les ampoules à économie d'énergie dans les bornes de collecte.
- Apporter les déchets électriques, les huiles et les produits toxiques en déchetterie.
- Limiter l'usage de produits dangereux lorsque c'est possible.

Éviter le gaspillage

- Respecter les doses prescrites.
- Surveiller les dates de péremption et accommoder les restes.
- Louer, emprunter, partager ce dont on se sert occasionnellement.
- Coller un autocollant stop pub sur sa boîte aux lettres.

Des petits gestes pour de grands changements

En 2016, un habitant du Plateau Picard a jeté en moyenne **211 KG** de déchets à la poubelle.

Avec quelques gestes simples on peut facilement réduire ce total.

Par exemple avec le **compostage : -40 kg ;** le **choix de produits moins emballés : -26 kg** ; un **autocollant stop pub** sur la boîte aux lettres : **-15 kg**.

En tout, ce sont **81 KG** de déchets qui disparaissent de la poubelle !

*Source : ADEME - www.reduisonsnosdechets.fr

La Recyclerie du Plateau Picard

QUE FAIT LA RECYCLERIE ?

- Elle collecte les objets dont vous n'avez plus l'usage (meubles, literie, électroménager, livres, vêtements, vaisselle…).
- Elle remet en état les objets qui peuvent l'être et recycle les autres.
- Elle revend des objets d'occasion à prix réduits.

Depuis 1998, la Recyclerie du Plateau Picard contribue à réduire les quantités de déchets produites, génère de l'emploi local et permet à tous de s'équiper à moindre coût.

La Recyclerie ne collecte pas les déchets de déchetterie comme les gravats, déchets verts, ferraille etc. Elle n'assure pas non plus les débarras complets de maisons.

DONNER À LA RECYCLERIE

L'apport en déchetterie

- Des emplacements spécifiques sont prévus sur les déchetteries de Saint-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny et La Neuville-Roy.
- Signalez à l'agent que vous déposez des objets destinés à la Recyclerie.

La collecte à domicile

Elle est destinée aux personnes ne pouvant se déplacer ou transporter elles-mêmes leurs encombrants. Elle se fait sur rendez-vous en appelant le 03 69 12 50 70.

ACHETER À LA RECYCLERIE

Le magasin est situé rue Sarrail à Saint-Just-en-Chaussée (à côté de la déchetterie).

- Il vous accueille le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Il vous propose une grande diversité d'objets d'occasion à prix réduits ainsi qu'un service (payant) de livraison à domicile.
- Les objets électriques sont garantis 1 mois à partir d'une valeur de 30 €.

NE RATEZ PLUS LES BONNES AFFAIRES ! LA RECYCLERIE EST SUR FACEBOOK !

@recyclerieduplateaupicard

Un annuaire du réemploi et de la réparation dans l'Oise

Pour trouver facilement où donner, vendre, acheter des objets d'occasion, louer ou encore faire réparer du matériel dans l'Oise, rendez-vous sur **www.recupactifs.fr**, vous y trouverez près de 300 professionnels à proximité de chez vous.

Le tri des emballages et des papiers

POURQUOI TRIER ?

Tandis que les déchets jetés à la poubelle sont destinés à l'enfouissement sans connaître de valorisation, ceux déposés dans les points tri, après séparation des différents matériaux, sont recyclés pour produire de nouveaux objets.

Il est indispensable de trier ses déchets pour :

- Réduire les quantités de déchets non valorisables enfouis et les pollutions.
- Économiser les ressources naturelles en recyclant les matériaux.
- Réduire le coût de la gestion des déchets grâce à la revente des déchets recyclables.

COMMENT TRIER SUR LE PLATEAU PICARD ?

Les emballages recyclables sont à déposer dans les conteneurs dédiés de l'un des 129 points tri répartis sur le territoire. Chacun dispose d'un point de collecte accessible à proximité de chez lui.

Ce mode de collecte est particulièrement adapté à un territoire rural comme le Plateau Picard où il est bien moins onéreux. Il est également plus souple car accessible à tout moment.

Liste des points tri
sur **www.plateaupicard.fr**
rubrique déchets ménagers

Attention : le dépôt de déchets au pied des colonnes de tri est **interdit** sous peine de poursuites.

QUELQUES ASTUCES POUR BIEN TRIER

- En cas de doute, jetez le déchet avec les ordures ménagères classiques.
- Les emballages ayant contenu un produit toxique ou dangereux (solvants, phytosanitaires...) sont à apporter en déchetterie.
- Compresser les emballages permet d'économiser de la place et des transports.
- Les déchets liés ou emboîtés ne pourront être recyclés.
- Les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles en plastique.
- Les emballages doivent être vidés mais pas nécessairement lavés.

PLASTIQUE, MÉTAL, BRIQUES

Bouteilles et flacons en plastique

Boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium

Briques alimentaires

Ne pas mettre

- Barquettes en polystyrène
- Pots de yaourt, de crème ou de fleurs
- Sacs, films, blisters en plastique
- Barquettes en plastique
- Tubes de dentifrice, vaisselle en plastique, bidons de produits dangereux

PAPIER, CARTON

Petits cartons et cartonnettes, prospectus, journaux et magazines, enveloppes et papiers blancs

Ne pas mettre

- Papiers et cartonnettes gras ou souillés
- Couches-culottes, mouchoirs, essuie-tout
- Papier peint, papier-calque, papier cadeau
- Plastique enveloppant les revues
- Vaisselle en carton

VERRE

Emballages en verre :

Bouteilles, pots et bocaux en verre

Ne pas mettre

- Vaisselle, porcelaine
- Bris de glace, miroirs
- Ampoules, néons
- Bouchons, couvercles et capsules
- Pots de fleurs en terre

À JETER DANS LA POUBELLE MÉNAGÈRE ORDINAIRE

Les déchets particuliers

LES DÉCHETS DE SOINS ET MÉDICAMENTS

Jetés à la poubelle ils présentent un risque pour la santé et l'environnement.

- Les aiguilles et déchets de soins coupants des particuliers font l'objet d'une collecte sécurisée gratuite par le biais des pharmacies.
- Les médicaments non utilisés sont à rapporter en pharmacie.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Ce sont les appareils qui fonctionnent à l'électricité sur secteur, piles ou batteries. Ils contiennent des substances polluantes et ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères classiques.

Pour se débarrasser d'un appareil électrique :

Les appareils qui fonctionnent encore :

Donnez-les à une association ou à la Recyclerie du Plateau Picard

Les appareils qui ne fonctionnent plus :

Rapportez-les en magasin pour l'achat d'appareils neufs (celui-ci est tenu de les reprendre car vous acquittez pour cela une éco-taxe à l'achat) ou déposez-les en déchetterie.

LES LAMPES USAGÉES

Se recyclent

Les tubes fluorescents dits "néons"

Les lampes à LED

Les lampes fluocompactes dites "basse consommation"

À DÉPOSER CHEZ VOTRE DISTRIBUTEUR OU EN DÉCHETTERIE

Ne se recyclent pas

Les ampoules halogènes

Les ampoules classiques à incandescence

À JETER DANS LA POUBELLE ORDINAIRE ET NON AVEC LE VERRE

TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

Ils peuvent être donnés à diverses associations, à la Recyclerie du Plateau Picard ou encore déposés dans l'une des nombreuses bornes de collecte présentes sur le territoire. Ils seront réutilisés ou recyclés sous forme de chiffons ou de matériaux isolants.

Liste des points de collecte sur **www.plateaupicard.fr** rubrique déchets ménagers

Le compostage et la collecte des déchets verts

LE COMPOSTAGE

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un moyen simple, écologique et économique pour transformer ses déchets de cuisine et de jardin en un engrais naturel pour le sol. Il peut être réalisé en tas ou en composteur.

Pour apprendre à composter ou s'améliorer...

Des ateliers gratuits sont régulièrement organisés par le Plateau Picard et ses éco-jardiniers (habitants bénévoles formés au compostage).

Pour en savoir plus : www.plateaupicard.fr

Pensez aussi au paillage, à l'aide de tontes, feuilles ou branchages broyés (Maintien l'humidité et limite la pousse des mauvaises herbes) ou au mulching, qui permet d'éviter le ramassage des tontes !

COMPOSTEURS À PRIX RÉDUIT

La Communauté de Communes propose à ses habitants des composteurs en bois ou en plastique et de 400 ou 600 l. Ils sont vendus à **15 €** et **18 €** selon la contenance dans la limite de 2 par foyer.

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE

Elle est assurée une fois par semaine durant la période de forte production. Pour connaître, la période de collecte renseignez-vous auprès de votre mairie ou de la Communauté de communes.

Sont acceptés :

- tontes,
- feuilles,
- fleurs et plantes fanées,
- tailles de végétaux et petits branchages.

Ne sont pas acceptés :

- gros branchages,
- souches, troncs,
- branches en fagots,
- déchets de cuisine,
- pots de fleurs,
- cendres...

LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Présenter les déchets dans les sacs fournis par la Communauté de communes (à retirer auprès de votre mairie).
- Le nombre de sacs collectés est limité à 5 par foyer et par semaine.
- Les sacs sont réutilisables, un dispositif de récupération doit donc être prévu (brique, pierre, rangement...).

Les déchetteries

LES CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès est réservé aux habitants du Plateau Picard munis du Pass'déchetterries.
- Les dépôts sont gratuits pour les particuliers.
- Les véhicules de plus de 3,5 t ne sont pas autorisés.
- Les habitants de Gannes, Quinquempoix et Wavignies peuvent également accéder à la déchetterie d'Ansauvillers (contact : 03 44 77 03 88).
- Les véhicules de type professionnel sont soumis à des conditions d'accès spécifiques (voir « déchets des professionnels »).

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- Déchets verts
- Gravats
- Ferraille
- Cartons
- Bois
- Tout venant
- Déchets dangereux :
  - Peintures, solvants, acides
  - Batteries, piles
  - Huiles et filtres de vidange
  - Radiographies, médicaments
  - Produits phytosanitaires

- Lampes basse consommation et néons
- Appareils électriques et électroniques
- Pneus déjantés : sauf à La Neuville-Roy et Bulles
- Objets destinés à la Recyclerie : sauf à Bulles

LES DÉCHETS INTERDITS

- Déchets amiantés, fibrociment
- Bouteilles de gaz et extincteurs
- Éléments entiers de véhicules

LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

- L'accès est autorisé pour les artisans et commerçants domiciliés ou pouvant justifier d'un chantier sur le Plateau Picard.
- Les professionnels ne sont pas autorisés le samedi.
- En cas d'utilisation d'un véhicule professionnel pour un usage personnel, une autorisation doit être demandée au préalable au 03 69 12 50 70.
- Les dépôts de déchets verts, gravats, bois et tout-venant des professionnels sont soumis au paiement d'une redevance et ne sont pas autorisés dans les déchetteries de Bulles et La Neuville-Roy.

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'UTILISATION

Pour la sécurité et le bon fonctionnement des déchetteries les usagers sont tenus de :

- S'arrêter à l'entrée du quai et rouler au pas.
- S'adresser au personnel de la Communauté de Communes et se conformer à ses instructions.
- Trier leurs déchets avant l'accès au site et les répartir dans les bennes en respectant les consignes de tri.
- Nettoyer les déchets tombés au sol.
- La récupération dans les bennes est interdite de même que l'accès des enfants et des animaux au quai.
- Les dépôts sont limités par usager et par jour soit,
  - 1 tonne de gravats ;
  - 3 m^3 de déchets verts, bois, tout venant et ferraille ;
  - 4 pneus.

En cas de non-respect du règlement, l'accès au site peut être refusé au contrevenant. Le règlement intérieur complet est disponible sur demande.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Saint-Just-en-Chaussée

ZA rue de Sarrail / 03 44 19 51 03

	De novembre à février	De mars à octobre
Lundi	8h / 12h	8h / 12h
Mardi	9h / 12h	9h / 12h
Mercredi	8h / 12h	8h / 12h - 14h / 18h
Jeudi	9h / 12h	9h / 12h
Vendredi	9h / 12h	9h / 12h - 14h / 18h
Samedi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h

Maignelay-Montigny

ZA est - Route de Coivrel / 03 44 51 49 90

	De novembre à février	De mars à octobre
Lundi	14h / 17h	14h / 18h
Mardi	14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h
Mercredi	14h / 17h	14h / 18h
Jeudi	14h / 17h	14h / 18h
Vendredi	14h / 17h	8h / 12h - 14h / 18h
Samedi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h

La Neuville-Roy

Lieu-dit *La Sucrerie* / 03 44 78 71 44

	De novembre à février	De mars à octobre
Lundi	14h / 17h	14h / 18h
Mercredi	14h / 17h	14h / 18h
Vendredi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h
Samedi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h

Bulles

Chemin de Dupille / 06 30 26 39 14

	De novembre à février	De mars à octobre
Lundi	14h / 17h	14h / 18h
Mercredi	14h / 17h	14h / 18h
Samedi	9h / 12h - 14h / 17h	9h / 12h - 14h / 18h

Les ordures ménagères

LES DÉCHETS COLLECTÉS

Les ordures ménagères, ou poubelle ordinaire, contiennent les déchets qui ne sont ni recyclables ou valorisables ni dangereux.

Les déchets interdits

- Les emballages recyclables et le papier
- Les cartons
- Les déchets verts
- Les encombrants
- Les appareils électriques et électroniques
- Les déchets dangereux et toxiques
- Les médicaments et déchets de soins
- Les gravats

Des solutions adaptées existent pour ces différents déchets !

LE BAC DE COLLECTE DU PLATEAU PICARD

Les ordures ménagères sont collectées dans des bacs roulants fournis gratuitement aux usagers par la Communauté de Communes (ou dans des sacs au logo du Plateau Picard lorsque l'utilisation du bac n'est pas possible).

Les usagers doivent assurer l'entretien courant et le nettoyage des bacs mis à leur disposition.

Les bacs restent la propriété de la Communauté de Communes et sont attribués à une adresse spécifique. Ils **ne doivent pas être emportés lors d'un déménagement ou déplacés sans en informer les services de la Communauté de Communes.**

En cas de déménagement, de problème de collecte ou pour un changement de capacité de bac, contactez le Pôle Environnement.

LES RÈGLES DE LA COLLECTE

- Seuls les bacs roulants ou les sacs fournis par la Communauté de Communes sont collectés.
- Les déchets supplémentaires posés à côté des bacs ne sont pas collectés.
- En cas de présence de déchets interdits, les poubelles concernées pourront être laissées sur place.
- Les poubelles doivent être sorties la veille de la collecte au soir et rentrées le lendemain matin. Aucun déchet ne doit demeurer sur la voie publique en dehors des jours de collecte.
- À l'intérieur du bac, les déchets doivent être contenus dans des sacs fermés.

LES JOURS DE COLLECTE

Les ordures ménagères sont collectées à domicile toute l'année selon le planning ci dessous.

Attention, les ordures ménagères ne sont pas collectées :

- Le 1er janvier
- Le 1er mai
- Le 25 décembre

Des collectes de remplacement ont lieu dans la semaine. Pour en connaître les dates, consultez le site Internet du Plateau Picard ou contactez le Pôle environnement.

Commune	Jour de collecte
Airion	mercredi
Angivillers	lundi
Avrechy	mercredi
Brunvillers-la-Motte	jeudi
Bulles	mercredi
Catillon-Fumechon	mercredi
Cernoy	jeudi
Coivrel	mardi
Courcelles-Épayelles	mardi
Cressonsacq	lundi
Crèvecœur-le-Petit	mardi
Cuignières	jeudi
Domfront	mardi
Dompierre	mardi
Erquinvillers	jeudi
Essuiles-Saint-Rimault	mercredi
Ferrières	mardi
Fournival	mercredi
Gannes	mardi
Godenvillers	mardi
Grandvillers-aux-Bois	lundi
La Neuville-Roy	lundi
Le Frestoy-Vaux	mardi
Le Mesnil-sur-Bulles	mercredi
Le Plessier-sur-Bulles	mercredi
Le Plessier-sur-St-Just	lundi

Commune	Jour de collecte
Le Ployron	mardi
Léglantiers	lundi
Lieuvillers	jeudi
Maignelay-Montigny	vendredi
Ménévillers	vendredi
Méry-la-Bataille	mardi
Montgérain	vendredi
Montiers	vendredi
Moyenneville	vendredi
Noroy	jeudi
Nourard-le-Franc	mercredi
Plainval	jeudi
Pronleroy	lundi
Quinquempoix	jeudi
Ravenel	vendredi
Rouvillers	lundi
Royaucourt	mardi
Sains Morainvillers	mardi
St-Just-en-Chaussée	lundi et jeudi
St Martin aux Bois	vendredi
St Rémy en L'Eau	mercredi
Tricot	mardi
Valescourt	mercredi
Wacquemoulin	vendredi
Wavignies	jeudi
Welles-Perennes	mardi

RENSEIGNEMENTS :

Pôle Environnement

Tél. : 03 69 12 50 70

rue Sarrail
60 130 Saint-Just-en-Chaussée
environnement@cc-plateaupicard.fr

Déchetterie

Plateau Picard
Communauté de Communes